

Cash-back : surfez, vous êtes payés !

Ce n'est pas la poule aux oeufs d'or, mais il est possible de récupérer quelques euros sur ses achats en ligne.

Ils s'appellent IGraal, Fabuleos, Ebuyclub ou encore Cashstore.

Tous ces sites proposent aux internautes de leur reverser une partie des sommes qu'ils dépensent sur le web. Tel est le principe du cash-back. Un mode de consommation largement utilisé au Royaume-Uni ou aux États-Unis. En France, ce système d'achat rémunéré commence tout juste à décoller. Comment ça marche ? Les sites de cash-back fonctionnent un peu comme les comparateurs de prix sur Internet. Il suffit d'entrer le nom d'un produit pour voir apparaître une liste de boutiques en ligne « *partenaires* ». Chaque site en recense entre 400 et 1 000. Les plus connus comme Cdiscount, Amazon, Yves Rocher, Pixmania, Rueducommerce y sont répertoriés. Le taux de remboursement varie d'un marchand à l'autre (3 % ; 6 % ; 10 %). Pour récupérer quelques euros, l'internaute doit passer commande via le site de cash-back. D'où vient l'argent ? Tout simplement des boutiques en ligne partenaires. À chaque commande passée, les sites de cash-back perçoivent une commission dont une partie est reversée à l'internaute (à l'inverse des comparateurs de prix, qui conservent

l'intégralité des commissions). Des ristournes variables Pour attirer le chaland, les pages d'accueil des sites de cash-back n'hésitent pas à annoncer des taux de reversement impressionnants : « *Jusqu'à 30 % de remboursement de vos achats* » chez l'un, « *jusqu'à 40 %* » chez l'autre. En réalité, les commissions sont beaucoup plus modestes : entre 1 et 5 % en moyenne, selon nos constatations. Les produits les plus courus (comme les CD, DVD, etc. . .) sont généralement ceux qui rapportent le moins. Combien espérer ? Avec de tels taux de reversement, n'espérez pas gagner des sommes folles. D'autant que les gains sont toujours calculés sur le montant des achats hors TVA et hors frais de livraison ! Ainsi, avec une commission de 3 %, il faut effectuer. . . 1 280 ? d'achats (TVA incluse) pour recevoir un peu plus de 30 ? ! Ces gains peuvent être cumulés avec des bons de réduction ou des codes promo proposés sur certains sites (IGraal, Ebuyclub, Cashstore. . .) Le parrainage d'autres utilisateurs peut aussi vous aider à gonfler votre cagnotte. Récupérer son argent Les internautes peuvent récupérer leur cash-back par chèque ou par virement.

À condition toutefois que les gains cumulés aient atteint un montant minimum : 20 ? chez IGraal et Deenero, 10 ? chez Ebuyclub, au moins 7 ? chez Fabuleos (cotisation annuelle de 7 ?). . . Précisons aussi que le solde de gains n'est valable qu'un certain temps (six mois, un an, deux ans selon les sites). En clair, si l'internaute n'atteint pas le seuil de remboursement des fonds, le cash-back est perdu. Patience, patience Les internautes pressés de récupérer leur argent devront se montrer patients. Le versement des gains n'intervient généralement qu'entre un et deux mois après la demande de l'internaute. Pourquoi un tel délai ? « *Car les sites marchands ne nous règlent nos commissions qu'une fois le paiement validé et l'achat non retourné par le client* », explique le Breton Christian Goaziou, président du site IGraal. Ça vaut le coup ? Les adeptes du shopping en ligne y trouveront sans doute leur compte. À condition de concentrer leurs achats sur un seul et même site et de ne pas espérer faire fortune. Sébastien JENSONNY. Quelques sites de cash-back IGraal (<http://fr.igraal.com>) ; Ebuyclub (www.ebuyclub.com) ; Deenero

(www.deenero.com) ; Fabuleos
(www.fabuleos.fr) ; Cashstore
(www.cashstore.fr).